

Cours de paléographie N°24

Réalisé par M. du Pouget,

**Archiviste, paléographe
Directeur des Archives départementales de l'Indre**

**Photographies :
Valérie Baud**

**Confirmation par Hervé, frère de Ganelon de Saint-Aignan,
de l'abandon fait à l'abbaye de Marmoutier du cimetière de Paulmery.**

Les Archives départementales de l'Indre ont reçu, par démembrement des riches archives de l'abbaye tourangelle de Marmoutier, plusieurs chartes du XI^e siècle du prieuré Saint-Nicolas de Crozon.

L'archiviste Eugène Hubert les a publiées¹. Rédigées dans le scriptorium de Marmoutier, qui connut ses heures de gloire à l'époque carolingienne, elles sont calligraphiées en minuscules carolines, caractères qui tirent leur dénomination des nombreuses copies de manuscrits sous les rois carolingiens.

Les humanistes italiens des XIV^e siècle et du XV^e siècle, Pétrarque, Boccace et leurs émules, redécouvrirent ce qu'ils croyaient être des manuscrits antiques et se prirent à les imiter. D'où l'écriture humanistique qui inspirera les caractères d'imprimerie.

La lecture ne devrait donc pas poser de problèmes, sauf par les nombreuses hastes et hampes qui décorent les lettres hautes, et quelques abréviations, très classiques (le tilde pour un m : *domno* ; pour une contraction : *frater*).

Document conservé aux Archives départementales de l'Indre sous la cote : H 753

¹ « Recueil historique des chartes intéressant le département de l'Indre (VI^e-XI^e siècle) », dans la *Revue archéologique du Berry*, 1899, p. 211 et suivantes (n° 47, 48, 51, 53, 54, 57).

Document à transcrire :

Notū it monachi maioris monasterii. qd Guadilo
de sco Aniano quando moriebatur. gesserunt beato martino
& sui monachi quicquid habebat in cimiterio de palmerio.
Hoc concessit fr suus hirsutus. Et uiderunt &
audierunt. Guarnerius armiger ei. Albericus fr
ipsius. monachus de ponte leueti. Robertus de uirione
monachus nr. Guido ppositus. Actū est hoc anno ab
1092 incarnatione ani. m. xcii. sub dono abbe Bernardo.
Regnante Rege Philippo in galliis.



Transcription :

[1] Notum sit monachis Majoris² Monasterii quod Guanilo
[2] de Sancto Aniano, quando moriebatur, ueripuit beato Martino
[3] et suis monachis quicquid habebat in cimiterio de Palmerio.
[4] Hoc concessit frater suus Hirvisus. Quod viderunt et
[5] audierunt Guarnerius, armiger ejus, Albericus, frater
[6] ipsius, monachus de Ponte Leveti, Rotbertus de Virsone,
[7] monachus noster, Guido, prepositus. Actum est hoc anno ab
[8] Incarnatione Domini M. XCII, sub domno abbate Bernardo,
[9] regnante rege Philippo in Gallia.

Traduction

Sachent les moines de Marmoutier que Ganelon de Saint-Aignan étant sur le point de mourir abandonna au bienheureux Martin et à ses moines tout ce qu'il avait dans le cimetière de Paulmery. Son frère Hervé a accordé ce don. Témoins par la vue et par l'ouïe : Garnier, son écuyer, Aubry, son frère, moine de Pontlevoy, Robert de Vierzon, moine de notre abbaye, Guy, prévôt. Cela fut fait l'an de l'Incarnation 1092, sous l'abbatit de dom Bernard, le roi Philippe régnant en France.

² o corrigé en s

Transcription :

Au dos : Donatio Guanilo-

[2] -nis de Sancto Ania-

[3] -no quicquid habe-

[4] -bat in cymiterio

[5] de Palmereio.

BITUR/S.

De l'autre côté d'une ancienne pliure :

N[ota] alia melius

[1] est que scripta est

[2] in quaternionibus.

Traduction :

Au dos : Donation de Ganelon de Saint-Aignan de tout ce qu'il avait dans le cimetière de Paulmery. Bourges.

De l'autre côté d'une ancienne pliure : Note : il y en a une meilleure [version] qui est écrite dans les cahiers³.

Tradition manuscrite : Archives de l'Indre, H 753, fonds du prieuré de Crozon dépendant de Marmoutier.

³ Il peut s'agir d'un cartulaire, recueil de chartes recopiées dans un ou plusieurs cahiers.